



Vandœuvres, le 28 février 2022
Lge 2020-2025 / CM 15

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 28 février 2022 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI (Président), Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Jean-Louis VAUCHER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint

Excusés : M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Absent :

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Micaela CRUZ

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il excuse l'absence de M. Maximilien TURRETTINI de l'exécutif et informe du retard de M. ANDERSEN.

1. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (15 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022

Le Président demande s'il y a des remarques.

M. VAUCHER corrige une faute d'orthographe à ligne 237 : « (...) ce que vien[t] de confirmer Madame le Maire »

M. R. STALDER rectifie à ligne 169 : « L'année passée 100 visites ont été organisées (...) » il s'agit en réalité de 50 visites qui ont été organisées, le nombre de 100 était l'objectif.

M. VAUCHER cite à la ligne 332 : « M. BACHMANN précise que M. VAUCHER a oublié de lui transmettre le compte-rendu (...) » et informe qu'il y a eu un malentendu entre le Vice-président et le Président, le compte-rendu avait bien été rédigé.

[Arrivées de M. ANDERSEN et Mme HÜSLER ENZ à 19h35.]

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (17 voix) avec remerciements à son auteure.

Mme LÉVÈQUE souhaite distribuer aux membres du Conseil municipal les deux dossiers de naturalisation qui vont être présentés au point 13 de l'ordre du jour.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire communique diverses informations :

Administration – Recommandations de la Cour des comptes

La première communication concerne ce qui a été dit lors de la dernière séance du Conseil municipal sur le rapport de la Cour des comptes. La commune espérait que le dossier serait clôt d'ici juin 2022. Or c'est déjà le cas. En effet, la recommandation concernant les outils de pilotage vient d'être validée par la Magistrat en charge du dossier, ce qui confirme en somme que les sept recommandations ont été remplies. Le travail étant achevé, il fait maintenant partie des dossiers clos du rapport à la Cour des comptes dont le rapport d'activité sera accessible au public l'année prochaine. Mme le Maire se dit contente que cet audit soit clôt.

Manifestations

- La commune a la chance d'organiser de nombreuses manifestations. S'agissant du vide grenier, il aura lieu le 2 avril 2022. Cet événement rencontre un vif succès et la commune se verra accueillir de nombreux exposants.
- Repas des aînés : l'événement est reporté au 30 mars 2022 et l'invitation a été envoyée aux commissaires. Mme le Maire invite les commissaires à participer à cette rencontre, car les aînés sont toujours très contents de rencontrer les conseillers municipaux. En outre, la rencontre sera suivie d'un loto avec de magnifiques lots à gagner.
- La prochaine manifestation aura lieu le soir du 23 avril 2022 au parc de la mairie. Il s'agira d'un concert offert par l'Orchestre *Les Forces Majeures*, qui vient de Grenoble à vélo pour offrir de la musique nomade. Ce groupe de Grenoble prévoit également un concert le 24 avril 2022 au Victoria Hall, en compagnie de l'Orchestre de Chambre de Genève, très connue dans le canton.

Bon suivi des dossiers

Par rapport à l'enquête des crèches auprès des familles, le rapport a été rendu et présenté en commission de la jeunesse. Tous les parents invités à répondre au questionnaire recevront les résultats sur la situation de cette enquête afin qu'ils soient au courant de l'avancement du dossier.

M. R. STALDER fait à son tour part de ses communications :

Suite au rapport Alterego concernant les déchets des ménages de Vandoeuvres, une rencontre prévue avec un responsable du service de gestion des déchets de l'Etat (GESDEC) a eu lieu. M. R. Stalder reviendra à l'occasion devant la commission durabilité et bâtiments.

4. Communications du Bureau

Néant.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT) :

Mme HÜSLER ENZ donne lecture de son compte-rendu :

La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 18 janvier.

La commission s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbanisme mandataire de la commune.

M. Weil a présenté des cartes du territoire de la commune dans lesquelles chaque critère d'exclusion de la zone 5 du périmètre de densification accrue est représenté. Ces critères sont chiffrés en termes d'emprise territoriale, puis ils sont cumulés sur la dernière carte.

En cumulant les critères des périmètres favorables à la biodiversité, les grands domaines à valeur biologique et patrimoniale, les parcelles bordant les pénétrantes de verdure et la zone agricole, les parcelles bordant les chemins IVS et les parcelles desservies par des voies privées, on aboutit à l'exclusion de 92 % de la zone villa du périmètre de densification accrue.

Suite à cette constatation les commissaires entament une discussion animée.

En entendant les commissaires, M. Weil leur demande si l'objectif n'est pas de mettre toute la commune hors périmètre de densification accrue. La réflexion menée de définir des critères factuels basés sur la politique publique cantonale permet de soutenir une telle hypothèse. Les parcelles résiduelles où une densification accrue est possible au vu des cartes présentées étant infime et un tel développement n'ayant pas de sens.

Les commissaires se demandent s'il est possible de présenter une telle solution au canton et si elle sera acceptée. Selon M. Weil c'est au moment de la consultation technique au niveau cantonal qui est effectuée par le groupe de travail sur la zone 5 qu'on saura si le canton accepte une telle proposition. Si elle n'est pas acceptée il faudra reprendre le projet et définir une zone de densification accrue. Les commissaires pensent que cela vaut la peine d'essayer. La proposition de présenter un projet sans zone de densification accrue est approuvée à l'unanimité. Il est ensuite discuté de l'organisation de la séance de présentation et d'atelier destinée à la population et prévue le 22 février.

Après avoir remercié M. Weil pour son intervention, la commission a approuvé l'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2021 avec les modifications proposées.

La commission préavise favorablement la DM 18-2021_ Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architecte pour l'étude de l'avant-projet et la dépose d'une demande préalable en vue de la rénovation de la Maison Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent de 150'000 F TTC.

Sur ce l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40. La prochaine séance de la commission aménagement du territoire est prévue mardi 1^{er} février 2022.

Communication et naturalisations (CCN)

La dernière séance a eu lieu avant la séance du Conseil municipal et se poursuivra au point 13 de l'ordre du jour.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture de son compte-rendu :

Lors de notre séance le 21 février dernier, nous avons auditionné 3 membres du comité fondateur du Festival du livre à Collonge dit le Festival du LÂC.

Après cette présentation passionnante et passionnée, nous avons passé en revue l'agenda des manifestations communales qui est très bien rempli et nous nous en réjouissons.

A noter les prochains événements qui sont la soirée au Théâtre du Crève-Cœur le 10 mars 2022, le déjeuner des aînés le mercredi 30 mars 2022 ainsi que le vide grenier le 2 avril.

Pour terminer cette séance nous avons attribué les subventions suivantes :

3000 CHF pour le Festival du LÂC qui aura lieu à la ferme de St-Maurice les 1^{er} et 2 octobre 2022.

1500 CHF pour les Schubertiades à Thônex qui se tiendront du 9 au 12 juin 2022.

1000 CHF pour Arvéloc festival BD qui aura lieu dans la salle communale d'Anières les 19 et 20 novembre 2022.

2000 CHF pour Théatrochamps.

1000 CHF pour le Festival du film vert dont pas moins de 9 films et documentaires seront projetés à la ferme de la Touvière à Meinier les 9 et 10 avril 2022.

2000 CHF pour les chœurs de Vandoeuvres, Choulex et Cologny.

La prochaine séance aura lieu le 22 mars 2022.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture de son compte-rendu :

Séance du 17 janvier 2022

Le point principal de cette séance porta sur le projet de délibération 19-2021, relatif au crédit d'investissement pour des travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école et l'installation de nouveaux luminaires pour un montant de 115'000 fr. TTC, laquelle a fait l'objet d'un rapport dont il a été donné lecture lors du dernier Conseil municipal. M. Moreno, responsable communal du secteur technique, en a profité pour passer en revue les mesures entreprises par la commune dans le cadre du programme SIG éco21 d'efficacité énergétique, dont font partie ces travaux. Outre la mise en service du chauffage à distance, les bilans énergétiques des villas ont rencontré un vif succès. Il a aussi été passablement recouru à une mesure analogue à l'intention des PME et le bilan est également positif concernant la sensibilisation aux écogestes. Le tableau de ces actions est accessible sur CMNet.

Sous les divers, la commission a évoqué la suite à donner à l'étude menée par le bureau Alterego sur la poubelle vandoeuvrienne-type. M. l'Adjoint a annoncé qu'il rencontrera prochainement le GESDEC pour échanger sur les résultats de l'étude.

La question de l'installation de caméras de surveillance fut une nouvelle fois évoquée. Il est renvoyé à la fiche d'information juridique du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence qui figure également sur CMNet.

Il fut ensuite question du journal communal, quant à la rédaction d'articles en lien avec les travaux de la commission, la présidente de la Commission Communication et naturalisations ayant participé à la séance.

Enfin, M. l'Adjoint a fait part d'une préoccupation en matière de stationnement sur le territoire communal, en l'occurrence pour une durée couvrant une nuit. Cette question fut d'ailleurs abordée lors du dernier Conseil municipal dans les communications de l'Exécutif.

Séance du 7 février 2022

L'objet majeur de cette séance fut le projet de délibération 01/2022, relatif au crédit d'investissement pour la construction d'un complexe regroupant une caserne de pompiers intercommunale, les nouveaux locaux de voirie et la nouvelle déchetterie communale, pour un montant de 9'662'618 fr. TTC. M. Moreno donna une présentation qui couvrit, les procédures administratives, l'historique imagé de la ferme et du hangar, les plans, les surfaces, les matériaux, les aménagements extérieurs, ainsi que le concept énergétique. Les questions des commissaires ont porté sur les adjudications aux entreprises, d'une part, sous l'aspect des montants déterminant les procédures adéquates et, d'autre part, sous l'angle des critères d'attribution et plus particulièrement de leurs coefficients. Comme mentionné par Mme le Maire lors de la dernière séance plénière, M. Moreno a rappelé que le contexte sanitaire a généré une pénurie de matériaux impliquant une fluctuation des prix, d'où le peu de soumissions qui lui sont revenues. Fut également abordée la problématique de la sous-traitance, fixée en l'occurrence à 20 %, de même que la question de savoir si le loyer du futur logement de fonction sera soumis ou non à LDTR. La commission a ensuite procédé au vote du préavis, lequel fut unanimement favorable, par 6 voix pour, tous les commissaires permanents étaient présents, à l'exception d'un membre qui n'a pas été remplacé.

Sous les divers, M. l'Adjoint informe que son rendez-vous avec le GESDEC a été repoussé, pour cause de maladie du chef du secteur déchets.

En matière de drainages agricoles, la première partie des travaux, qui consiste à nettoyer les conduites, a été effectuée. Ils se poursuivront au printemps par une inspection au moyen de caméras, puis ils s'attelleront au deuxième secteur durant été.

Enfin, un commissaire fait part de l'existence d'un nouveau système de tri, en phase test à Carouge. Il est proposé de recevoir l'entreprise et il est relevé que cette prestation pourrait être évoquée lors de la rencontre entre M. l'Adjoint et le GESDEC.

A noter qu'un changement est intervenu dans la date de la prochaine séance, celle-ci étant reportée du 7 mars au lundi 21 mars prochain, à 19 h.

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte-rendu :

« Après l'approbation de l'ordre du jour, les commissaires ont traité de la délibération relative au crédit d'investissement pour la construction d'un centre intercommunal de CHF 9'662'618.

À cet égard, la commission a eu la chance de recevoir l'architecte du projet (Monsieur Lorenzini) du bureau 2DLC qui a pu répondre aux différentes interrogations des commissaires. En effet, il a été notamment expliqué les différentes procédures d'adjudications (gré à gré, sur invitation ou ouverte) en fonction des types de travaux (gros œuvres - second œuvres) ainsi que les critères d'attributions y relatifs ayant été fixés qui, il nous a été rappelé, ne peuvent pas être discriminatoires.

L'architecte du dossier a par ailleurs informé les commissaires du fait que la quasi intégralité des corps de métiers retenus dans le cadre de la réalisation de ce projet seront genevois/locaux. Par ailleurs, les commissaires ont été rassurés également sur le niveau de sous-traitance prévu dans les différents contrats fixés à 20%. Cette inquiétude ressortait notamment de certains projets immobiliers du canton qu'on ne souhaite pas reproduire à Vandoeuvres.

À l'issue de cette discussion enrichissante, les commissaires ont préavisé à l'unanimité favorablement cette délibération.

Au point suivant de l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

Enfin, au point que 4 de l'ordre du jour, les commissaires ont continué la discussion sur la potentielle création d'une fondation immobilière. À cet effet, le responsable financier de notre commune a préparé un document illustrant l'impact financier sur les comptes de la commune d'une éventuelle sortie du patrimoine financier de ces derniers.

Sur les années 2019 et 2020 la commune aurait dégagé des bénéfices de respectivement 1.8 millions et 2.6 millions. En revanche, sur les années futures soit 2021 à 2024, la commune reporterait des résultats déficitaires oscillants entre 800k et 1.3 millions.

Ces pertes doivent être prises avec une certaine distance compte tenu des revenus extraordinaires dont bénéficie régulièrement la commune de Vandoeuvres (rentrées fiscales supplémentaires).

S'en est suivie une discussion de laquelle est ressorti un vote informel. Les commissaires ont décidé majoritairement (4 oui - 1 non - 1 abstention) de ne pas poursuivre les réflexions liées à la création d'une telle structure pour notre commune. Les raisons mises en exergue sont les suivantes :

1. Une complication administrative
2. Une certaine opacité quant au futur des règlements des fondations immobilières et donc une opacité sur la flexibilité des potentielles rétributions de la fondation à la commune
3. Une difficulté à trouver les personnes compétentes pour gérer cette fondation
4. Un coût de fonctionnement supplémentaire
5. Une situation actuelle qui fonctionne plutôt bien et qui ne nécessite pas forcément l'externalisation de la gestion du patrimoine financier.

Les commissaires n'ayant pas de divers et les points du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture de son compte-rendu :

La séance du 10 février 2022 s'est ouverte à 19h15.

Après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 02.12.2021, on aborde les sujets suivants :

Enquête publique sur le règlement en matière de stationnement

Monsieur Turrettini nous informe que l'administration a finalisé le travail sur ces problèmes de stationnement. Si ces arrêtés sont acceptés, on pourra lancer les enquêtes publiques. La Commune disposera alors d'arrêtés pour l'ensemble des chemins de la Commune !

Monsieur Genoud va alors présenter 4 arrêtés successifs, qui vont être mis à l'enquête publique par zones. L'OCT a déjà émis un préavis favorable pour ces arrêtés.

L'idée de la manœuvre n'est pas d'augmenter significativement les places de parking de la Commune mais bien sûr de les réglementer.

Monsieur Genoud illustre à l'écran les 4 zones. Le premier secteur est celui de Chougny, le deuxième secteur est celui de Pressy sur le haut de la Commune, le troisième est celui du chemin de la Seymaz et le dernier se trouve sur les hauts du chemin des Peutets.

Les problèmes spécifiques de ces 4 secteurs sont brièvement évoqués.

Un tout-ménage sera envoyé aux habitants, qui pourront envoyer leurs commentaires dans les 30 jours. Au cours des questions-réponses, on réalise qu'un travail important a déjà été fait par la Commune et que des zones ont déjà été identifiées pour le positionnement de places de parking ; respectivement d'autres endroits ont été reconnus inaptes à la présence de zones de parking. On évoque alors différents problèmes spécifiques, comme entre autres celui de l'arrêt possible devant la boulangerie du village.

Caméras de surveillance dans le domaine public, projet cantonal, informations

J'informe la Commission que le problème des caméras de surveillance dans le domaine public est bien sûr réglementé au niveau fédéral et au niveau cantonal. Plus spécifiquement, je rapporte le fait qu'une Députée PLR a proposé au Grand Conseil un PL qui vise à modifier la LIPAD dans le cadre des vidéos de surveillance des déchetteries. Si le problème de la vidéosurveillance à ce niveau n'est pas réglé à Genève, une base légale existe dans le Canton de Vaud et dans le Canton de Fribourg, permettant cette surveillance. Le problème posé avec la vidéo est qu'elle soit en accord avec la LIPAD ; l'utilisation des images est un des éléments clé.

S'en suit une discussion sur l'aspect légal de la mise en place de ces vidéosurveillances. Elles sont à l'évidence souhaitées par la Commune et devront être autorisées, ce qui semble problématique actuellement avec le texte de la LIPAD.

Zone 30 km/h – situation cantonale – informations

J'informe la Commune globalement de la volonté cantonale d'établir plus largement les zones 30 km/h, avec une action contre le bruit et une action sur la sécurité. L'analyse du bruit est détaillée en fonction de la vitesse des véhicules et de leurs caractéristiques techniques. Pour ce qui est de la sécurité, les éléments sont connus.

On rappelle la votation du 04.03.2021 sur l'initiative « Pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale à 30 km/h assortie d'exceptions », qui avait été rejetée par la totalité des Cantons et 79,9% des votants. Par ailleurs, je souligne que l'article 190 chiffre 3 de la Constitution genevoise fait état de la nécessité de pouvoir préserver un trafic fluide ainsi que la possibilité aux personnes de pouvoir choisir librement leur mode de transport.

Lors des questions-réponses on évoque la pose du revêtement phono-absorbant sur la route de Vandoeuvres. La Commune est active sur ce dossier. Cependant la route de Vandoeuvres est un axe cantonal et non communal.

Une discussion s'engage alors sur le problème du bruit émis par certains véhicules, le développement des véhicules électriques et de leur possibilité de recharge ainsi que l'utilisation de radars sonores.

Divers

On mentionne la survenue récente d'un accident grave à la hauteur de Chougny, qui impliquait une voiture et un vélo. La sécurité de ce lieu est discutée et un commissionnaire propose d'installer une borne au niveau du bus à cet endroit-là, délimitant un espace dédié aux piétons ainsi qu'une mention d'alerte sur la présence d'un passage piéton à cet endroit. La Commune est consciente du problème et va agir.

Le problème du dépose-minute est alors rapporté. Une réunion avait eu lieu avec les parents d'élèves, qui sont très satisfaits de la situation. Une discussion aura lieu avec l'OCT pour formaliser le dispositif.

La séance est levée à 20h28.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture de son compte-rendu :

La Commission sociale, sport et loisirs s'est réunie le 3 février.

Mme Kis nous a transmis le rapport d'Eco'Diagnostic sur l'enquête quant aux pratiques et besoins en matière d'accueil de la petite enfance, donc du besoin de place en crèches. Les besoins pour la commune ont été estimés à 40 places. Ces besoins, avec les projets de constructions, devraient augmenter de 12 à 14 places. Pendant le debriefing, de nombreuses interrogations sont apparues : la localisation, l'intercommunalité, la participation de la commune, etc.

La Commission est ensuite passée à l'attribution des subventions pour les dossiers humanitaires :

Lumière d'Haïti

Après un tremblement de terre, tout est à refaire en terme d'agriculture. La Commission attribue CHF 2'000.- .

Mercy Hands Europe

Demande en faveur des agriculteurs syriens. La Commission attribue CHF 2'000.- .

Pour les dossiers sociaux :

Coudre le fil des relations

Atelier créatif pour migrants, lieu d'échanges, de convivialité où ils peuvent créer et vendre leurs produits. La Commission attribue CHF 2'000.- .

Dans les divers, Madame le Maire transmet que les instances participatives, c'est-à-dire la réunion à l'école entre parents, enseignants, représentants du GIAP et Mairie a eu lieu :

- Le rallye proposé l'an dernier durant les Promotions a eu un franc succès.
- La motion intergénérationnelle est un joli succès, de nombreuses réponses sont arrivées.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 19h45.

La prochaine séance aura lieu le 17 mars 2022.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une séance de l'ACG a eu lieu mercredi 23 février 2022 avec la présence des Conseillers d'Etat, M. Thierry Apothéloz et Mme Anne Emery-Torracinta.

Concernant la problématique du soutien aux aînés, il faut relever que la charge de ce soutien incombe à la commune. Le règlement mis en consultation n'a pas d'impact important, mais vise la mise en place dans les communes qui sont chacune libres de s'organiser comme elles le souhaitent. Mme la Conseillère d'Etat est quant à elle venue présenter l'avant-projet de la loi sur la petite enfance qui n'a soulevé que très peu de discussions. Le projet va passer en commission sociale de l'ACG.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 01-2022 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour la construction d'un centre intercommunal abritant une caserne de pompiers et la voirie de 9'662'618 F TTC – rapports de la commission durabilité et bâtiments et de la commission finances et gestion

M. VAUCHER mentionne, concernant le deuxième compte-rendu, que la commission a émis un préavis favorable sur ce projet, avec 6 voix pour et une abstention (une personne absente qui n'était pas remplacée). Pour les détails, il renvoie les commissaires au compte-rendu en question.

Le Président précise que le vote d'entrée en matière a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil municipal du 24 janvier 2022.

M. GENOUD fait la lecture de la délibération.

DM 01-2022 – DELIBERATION RELATIVE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL ABRITANT UNE CASERNE DE POMPIERS ET LA VOIRIE DE 9'662'618 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission durabilité et bâtiments du 7 février 2022,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du 23 février 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par	16 oui	0 non	0 abstention
------------	---------------	--------------	---------------------

1. D'approuver le crédit d'investissement brut de 9'662'618 F TTC pour la construction d'un centre intercommunal abritant une caserne de pompier et la voirie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de 9'662'618 F TTC par 30 annuités de 2024 à 2053.
4. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de la délibération.

Par 16 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 01-2022.

9. DM 02-2022 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation d'un bâtiment locatif sis au 5 route de Choulex de 1'152'300 F TTC

Mme le Maire précise qu'à la suite de demande d'audit de la commission durabilité et bâtiments à propos des bâtiments communaux, les travaux mis en priorité sont ceux à mener pour une efficacité énergétique. Le premier concerne le bâtiment locatif au 5 route de Choulex. Il s'agit d'une très vieille maison, peu rénovée. Le projet de rénovation prévoit un crédit d'investissement de 1'152'300 F TTC. Ce montant est une estimation faite en fonction du calcul officiel et comprend notamment les honoraires d'architectes. Mme le Maire propose le renvoi de la délibération DM 02-2022 en commission de finances et gestion et en commission durabilité et bâtiments pour préavisier cette délibération.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter l'entrée en matière.

Par 17 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la DM 02-2022.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 02-2022 – DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LE PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT LOCATIF SIS AU 5 ROUTE DE CHOULEX DE 1'152'300 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission durabilité et bâtiments du
vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui x non x abstention

1. De réaliser les travaux de rénovation d'un bâtiment locatif sis sur 5 route de Choulex.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 1'152'300 F TTC destiné à ces travaux.

3. De comptabiliser cette dépense directement dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

Le Président propose de voter le renvoi de la délibération DM 02-2022 en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

Par 16 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 02-2022 en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

10. DM 03-2022 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation du Centre communal de Vandœuvres de 268'800 F TTC

Le Président cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire affirme que la délibération DM 03-2022 s'inscrit dans la même lignée que la précédente. Ce projet n'était pas dans les priorités premières des travaux. Le bâtiment demande à terme une rénovation importante pour un montant plus élevé. La rénovation proposée est nécessaire du fait de l'état actuel des lieux : le crépi tombe en ruine ; les stores ne ferment plus ; les douches et sanitaires sont à refaire, ce qui relève de la santé publique. Ce sont de petits travaux à faire, mais il est nécessaire de les faire rapidement pour en avoir un bon usage. En outre, il n'y a pas de frais d'honoraires dans le budget, car c'est le service technique de la commune qui suivra le dossier.

Le Président ouvre la discussion.

M. MOREL demande comment se fait l'adjudication des travaux.

Mme le Maire renvoie à la dernière séance de la commission des finances et gestion, dans laquelle l'architecte M. Lorenzini a répondu à cette question concernant l'adjudication des travaux. Le PV détaillé sera bientôt disponible.

M. MOREL demande si une préférence est donnée aux entreprises de la commune ou de la région.

Mme le Maire lui répond que comme l'a dit M. ANDERSEN, la commune favorise les entreprises de la région, pour une économie locale et écologique.

M. ANDERSEN ajoute que le tableau expliqué par M. Lorenzini ne se trouve pas sur CMNet alors qu'il permettrait aux gens de se rendre compte des différents types de procédures.

Mme le Maire précise que le tableau concerne les travaux de la parcelle Gardy et qu'il n'y a pas besoin d'avoir ces chiffres et données pour comprendre la procédure. Les détails sur comment s'octroient les adjudications en fonction des montants seront quant à eux sur CMNet.

M. ANDERSEN souhaite que les données de M. Lorenzini concernant la parcelle Gardy soient remis au tous les membres du CM.

11. Propositions individuelles et questions

M. MOREL partage son plaisir d'assister à la séance du Conseil municipal et à la vue des dépenses de la commune – faites de manière justifiée – ses pensées vont tout droit vers l'Est de l'Europe. Sa déclaration n'est pas politique, mais humanitaire. Etant dans le domaine de la médecine, il révèle avoir eu des échanges dramatiques avec des amis quant à la situation en Ukraine. Et sachant que la Suisse et en particulier le canton de Genève sont très organisés pour subvenir aux besoins primaires de populations dépourvues de tout, M. MOREL a choisi de contribuer financièrement – à titre individuel - en faveur de la population ukrainienne. Sa question est de savoir s'il est opportun que la commune de Vandœuvres contribue, même de manière modeste, en faveur de l'Ukraine.

Le Président le remercie pour sa proposition et ouvre la discussion.

Mme le Maire remercie M. MOREL pour sa proposition. À ce sujet la commune a reçu des demandes d'associations suisses qui demandent de l'aide. À titre individuel, Mme le Maire a déjà été sollicitée. Au niveau de la commune, la question n'a pas encore été abordée. Il est tout de même possible, à la demande générale, de se positionner en faveur de cette proposition.

M. GARDIOL propose que le Conseil municipal décide de laisser les pleins pouvoirs à Mme le Maire pour une somme d'environ CHF 20'000.-. À cette fin, il faudrait que le Conseil municipal soit d'accord d'agir dans l'urgence.

À titre informatif, Mme le Maire explique que la commune possède un fond de bienfaisance qui a déjà été utilisé de manière régulière, par exemple pour aider l'association Partage et Caravane solidarité afin d'aider les personnes en situation de précarité notamment lors du premier confinement en 2020. Ce fond existe pour ce type d'urgence.

Mme HÜSLER ENZ pense qu'il est préférable de passer par une association.

Mme LÉVÊQUE relève que ce fond de bienfaisance a permis à l'époque de soutenir Haïti lors du tsunami. C'est dans ce même fond qu'il faut puiser pour aider la population ukrainienne.

Le Président aimerait connaître la procédure pour faire passer une telle proposition et choisir le montant de la donation.

M. MOREL remercie M. GARDIOL pour son soutien et rejoint sa proposition de laisser les pleins pouvoirs et la liberté de manœuvre à Mme le Maire.

Mme RICCIO soutient la proposition de M. GARDIOL et propose de soutenir l'association Médecin sans frontières.

M. GENOUD explique que le règlement communal ne prévoit pas de procédure d'urgence. En effet un projet de résolution doit être déposé 7 jours avant la séance du CM. Une manière de procéder serait de transformer la proposition de M. MOREL en question à laquelle répondra Mme le Maire lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Pour des questions d'urgence c'est la manière la plus rapide et transparente de faire.

M. MOREL demande s'il est possible de voter sur le principe que M. GARDIOL a proposé, soit la liberté de manœuvre de l'exécutif et Mme le Maire pour un montant de CHF 20'000.-

Mme RICCIO affirme que Mme le Maire a déjà la liberté d'octroyer cette subvention et qu'il n'y a dès lors pas besoin de voter.

M. GENOUD explique qu'il est possible de considérer la proposition comme une résolution, mais il faut se mettre d'accord sur le texte à voter dans l'immédiat. La résolution n'aura pas de valeur contraignante, mais valeur consultative.

Mme LÉVÈQUE pense que l'ensemble du Conseil municipal accorde sa confiance en Mme le Maire pour mettre en œuvre cette proposition.

M. VAUCHER est favorable à la proposition de M. MOREL qu'il salue, étant particulièrement touché par le sujet, et pense qu'il serait préférable d'affecter le don à des actions de terrain, notamment à de petites structures, plutôt qu'à des grandes organisations qui ont des frais importants, notamment administratifs.

Le Président prend note que le Conseil municipal ne souhaite pas voter sur l'intention.

12. Divers

Mme LÉVÈQUE fait part d'un souci peu grave. Il s'agit d'une voiture Tesla, tampon, parquée mais mal placée depuis des semaines près du chemin de Tattes-Fontaine.

Mme le Maire explique que la voiture s'y trouve depuis 3 semaines. Le fait a été signalé à M. l'adjoint Turrettini absent ce soir, qui est responsable des routes. Ce dernier a interpellé la police municipale de Chêne-Bougeries. Mme le Maire va se renseigner auprès de l'administration.

Pas d'autres divers.

13. Dossiers de naturalisation n° 2020.1825 et 2021.379 (huis clos)

Le huis clos est prononcé. En l'absence de personnes externes au Conseil municipal, Mme LÉVÈQUE présente les dossiers.

À l'unanimité, soit à 17 voix, les dossiers de naturalisation n°2020.1825 et 2021.379 sont approuvés.

La séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire du Conseil municipal



Michael ANDERSEN

Le Président du Conseil municipal



Éric PROVINI